

-----

-----

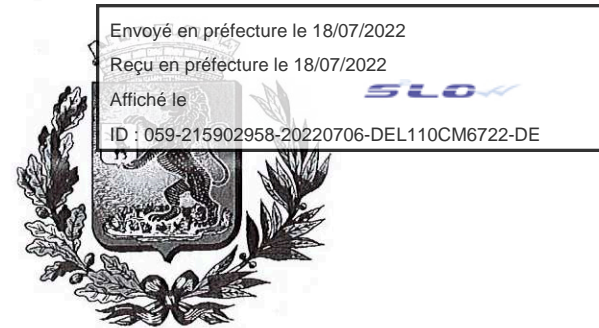
-----

**OBJET**

**N°2022/110**

**FINANCES LOCALES (7.5)**

**Demande de subventions pour les  
travaux d'assainissement**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**

**des Délibérations du Conseil Municipal  
d'HAZEBROUCK**

**SEANCE DU MERCREDI 6 JUILLET 2022**

L'An deux mille vingt-deux, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt-sept juin deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 28    Absents ayant donné pouvoir : 6    Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,  
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, Mme FLORQUIN-  
BLONDEL, M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL,  
Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER,  
Adjoints,

M. DENTENER, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA,  
M. Philippe DUHAMEL,  
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, M. DEVOS,  
Mme SCHOONHEERE, Mme ANDRE, Mme DEPELCHIN, M. COTTE,  
M. DECOOPMAN, Mme LIONET, M. PERLEIN  
Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme FERLIN,	qui a donné pouvoir à M. BURGHELLE
M. LECLERCQ,	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. TIBERGHIEEN,	qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN
Mme BELVAL,	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
Mme REYNAERT	qui a donné pouvoir à M. PERLEIN
Mme DAUCHEZ,	qui a donné pouvoir à M. PERLEIN

**ABSENT :**

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS

Dans le cadre de la mise en conformité du système d'assainissement hydraulique a été réalisée et a permis d'identifier les causes des non-conformités du 21 Juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif, modifié

Cette étude préconise la réalisation d'un programme de travaux sur les réseaux d'assainissement parmi lesquels figurent ceux de la rue de Vieux Berquin. Le schéma directeur d'assainissement reprend l'ensemble de ces opérations validées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM 59 – service Police de l'Eau).

Par délibération en date du 19 mai 2021, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention et d'avance remboursable auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie au titre du Service d'Assainissement de la Ville d'Hazebrouck et ce, pour les travaux de mise en conformité du réseau assainissement des rues de Vieux Berquin, du Pont des Meuniers, du Milieu et Hollebecque.

Considérant que les travaux visent à répondre à une obligation qui résulte de la non-conformité du système d'assainissement de la Ville d'Hazebrouck au regard des dispositions de la directive européenne du 21 mai 1991 relative aux eaux résiduaires urbaines (DERU), la commune d'Hazebrouck entend solliciter les instances européennes afin de bénéficier de subventions pour le financement desdits travaux et ce, notamment dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Après l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du service d'Assainissement en date du 4 juillet 2022 ;

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer des demandes de subventions auprès des instances européennes et de tout partenaire financier potentiel pour une aide au financement des travaux précisés ci-dessus ;

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**LE VOTE a donné les résultats suivants :**

**ADOpte à L'UNANIMITÉ  
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)  
POUR COPIE CONFORME**



**Le Maire,  
Vice-Président du Conseil  
Départemental du Nord,**

  
**Valentin BELLEVAL.**